

créant des routes nord-sud très importantes si l'on veut ouvrir le Nord.

Je voudrais demander au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de nous dire, à l'étape de la deuxième lecture ou à celle du comité, où en sont les pourparlers en cours avec son homologue de l'Alberta.

Dès le début, j'ai dit que j'étais en faveur du principe de ce bill. Il ne faut pas oublier que le but recherché en établissant une société de la Couronne, c'est de retirer la gestion des baux et des tenures à bail de l'administration des parcs elle-même. Construisons des installations dans les parcs et en même temps, éliminons le plus possible le genre de choses qui se sont passées dans ce Parlement au cours des huit ou dix dernières années—la question de savoir si oui ou non nos amis devraient obtenir des baux, ce qu'ils devraient payer et comment ils devraient payer.

Pour terminer, je voudrais faire une proposition—en laquelle j'ai foi et que je considère des plus importantes. En développant notre réseau de parcs nationaux au Canada—et nous devrions le faire aussi rapidement que possible—il nous faudrait certainement penser à l'Arctique canadien dans l'intention d'y établir un parc polaire national. Je pense à la préservation dans un tel parc national du genre de faune que nous risquons de voir disparaître de notre planète dans les années à venir. Je songe à l'ours blanc, au caribou, au narval, au phoque et au morse dans les régions côtières. J'espère que, dans son souci de créer des parcs nationaux, le ministre verra dans l'Arctique canadien une région idéale pour l'aménagement d'un parc national dans le Grand Nord.

Des voix: Bravo, bravo!

M. R. N. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un privilège de participer ce soir au débat. Ma circonscription a compté pendant un certain nombre d'années de larges secteurs des parcs nationaux de Banff et de Jasper. Par suite du remaniement de la carte électorale, il n'en est plus ainsi depuis les dernières élections. Mais comme ma circonscription est voisine des deux grands parcs nationaux, je puis parler en connaissance de cause de ces deux maillons très importants de la chaîne de nos parcs nationaux.

Ce ne serait pas une redite inutile, je ne crois pas, que de revenir brièvement sur certains aspects de l'emplacement de nos parcs

[M. Orange.]

nationaux. Nous ferions bien, à mon avis, après plusieurs jours de débat, de nous rappeler quelles régions exactement couvrent les parcs nationaux et quels problèmes exactement en découlent. A l'heure actuelle, le gouvernement fédéral possède un peu moins de 30,000 milles carrés de la campagne canadienne aménagés en parcs nationaux. Le parc Wood Buffalo, à l'extrême nord de l'Alberta, dont le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange) vient de parler, occupe la moitié de cette superficie. Peu de touristes ont jamais poussé jusqu'à ces solitudes sauvages.

De l'étendue des parcs nationaux qui reste, 94 p. 100 se trouvent dans l'Ouest du Canada qui compte moins de 30 p. 100 de la population. Pour l'Ontario, n'en parlons pas: quelques milles carrés à Pointe Pelée, aux Mille-Îles et à la baie Georgienne. Il y en a un en voie d'aménagement dans la province de Québec.

Une voix: Il y en a un.

M. Thompson (Red Deer): Il y en aura un mais il n'est pas encore aménagé je pense. Il est donc évident que la question des parcs intéresse tout d'abord l'Ouest canadien. C'est sûr que le problème des propriétés louées à bail ne concerne que l'Ouest. C'est pourquoi le bill à l'étude est d'un intérêt particulier pour les députés de l'Ouest, et en particulier ceux qui habitent à proximité des parcs.

Je voudrais ici être apolitique et non partisan, car la question est plus vaste. Parmi ceux qui discutent de l'administration des parcs et même parmi ceux qui ont participé au débat, peu saisissent la portée du bill pour une région et nombre de ses citoyens par suite de l'absence d'une expérience personnelle et pratique.

• (8.40 p.m.)

Le bill m'inquiète car on y propose de placer les droits d'un groupe important de Canadiens sous la coupe administrative d'une société de la Couronne. A mon sens, c'est un recul qui nous ramène au pire colonialisme. Un des concepts de base qui s'est développé de façon démocratique dans notre vie canadienne c'est le droit de l'individu de s'exprimer par le gouvernement, qu'il s'agisse de gouvernements locaux, provinciaux et fédéral. Non seulement le bill portera-t-il atteinte aux droits de ceux qui, nécessairement, servent l'intérêt fondamental de nos parcs nationaux, mais il violera aussi la Déclaration des droits et nous ramènera à quelque chose dont je